Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Le « suicide » suspect d'une habitante de Haine-Saint-Paul

Le fils accuse son père d'avoir pendu la malheureuse

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Depuis le début de ce mois, ainsi que nous l'avons annoncé, le Parquet de Mons enquête au sujet de la mort mystérieuse d'une femme très honorable de Haine-Saint-Paul, Mme Ferdinand Harvengt, née Amélie André.

Le 5 décembre, elle était trouvée par une voisine pendue dans sa chambre à coucher. M. Harvengt et Mme Amélie André avaient eu, chacun de leur côté, d'un premier mariage, un fils, Henri Harvengt, âgé de 17 ans et Marcel André, âgé de 10 ans.

M. Harvengt rendait sa femme malheureuse. Il la querellait, il la battait et il tolérait même que son fils Henri en fasse parfois autant.

Le Parquet, poursuivant son enquête, recueillit les déclarations des voisins et apprit notamment que le jeune Henri Harvengt s'était livré à un attentat à la pudeur sur son demi-frère, Marcel André. Il recueillit ensuite la déclaration très importante d'une voisine, Mme L. B... Celle-ci déclara que le 5 décembre au soir, Harvengt Ferdinand était arrivé chez elle, disant que sa femme voulait se tuer avec un revolver. Elle courut chez Harvengt. Il n'y avait pas de lumière dans la chambre à coucher où la femme était pendue, mais il y en avait au rez-de-chaussée. Le peigne à cheveux et le ratelier de la femme étaient tombés derrière elle. Les pantoufles étaient dispersées dans la chambre. Il n'y avait pas de chaise au-dessous du cadavre, ni à ses côtés.

L'accusation du fils

Au cours de l'enquête, le juge fit arrêter Henri Harvengt, le fils, en l'impliquant de complicité d'assassinat et d'attentat aux mœurs. Le fils a été interrogé hier à Mons. Il déclara que le 3 décembre son père lui avait confié : « Ta belle-mère m'a fait des reproches sur ta conduite. Elle va déposer plainte au Procureur du Roi contre toi pour attentat à la pudeur et te faire enfermer jusque 21 ans ».

Le 5 décembre, son père était allé acheter une corde à La Louvière, alors qu'un marchand se trouve établi à 50 mètres de chez lui. Le jour même de la mort, il chassa le petit Marcel André, qui fut recueilli par des voisins.

Henri Harvengt raconta alors qu'ayant décroché le corps de sa belle-mère, son père le plaça étendu sur le lit, tandis que la voisine accourait.

Couché dans la cuisine avec son père, peu avant le drame, a terminé Harvengt dans sa déposition, mon père m'a dit : « Ta belle-mère, je te le répète, va déposer plainte contre toi. Si j'étais à ta place, je ferais le coup. Je ne veux pas, aurait répondu le fils, on verrait que c'est moi, à l'autopsie ».

« Puis, après le drame, mon père me dit encore : je suis bien content d'en être ainsi débarrassé et toi, bien content aussi ».

« Alors, c'est vous qui l'avez tuée ? lui ai-je demandé. Mon père ne répondit pas à ma demande.

« Je repris : Mais on va faire l'autopsie, on le verra ».

Le père répondit : « On ne verra rien à l'autopsie ».

Après cette déclaration qui libérait Henri Harvengt de l'inculpation de complicité d'assassinat, il a été remis en liberté.

Le fils accuse donc son père d'être l'assassin. Le père est arrêté.

UNE MARCHANDE DE « BEURRE PUR » CONDAMNÉE A LILLE POUR FRAUDE ALIMENTAIRE

A l'audience d'hier, le tribunal correctionnel de Lille avait à connaître d'une affaire assez grave de fraude alimentaire.

Victorine Delbecq, 62 ans, marchande de beurre à Sainghin-en-Weppes, avait mis en vente sur le marché d'Armentières, sous le nom de beurre pur, un produit qui a été reconnu falsifié par addition de margarine dans la proportion de 80 %.

Victorine Delbecq a déjà été condamnée de nombreuses fois pour le même délit. A l'audience d'hier, elle a encouru trois mois d'emprisonnement, 1.000 fr. d'amende, 500 fr. de dommages-intérêts envers le Syndicat des marchands de beurre du Nord de la France, partie civile.

Le tribunal a en outre ordonné l'affichage du jugement à la mairie et au domicile de Victorine Delbecq.

UNE GRÈVE DANS UN TISSAGE A HALLUIN

70 FEMMES ONT CESSÉ LE TRAVAIL

Aux établissements Sion frères, rue Pasteur, à Halluin, il y a huit jours environ, la direction de l'usine connaît avis aux 70 épailleuses, occupées dans l'établissement, qu'une diminution de 0 fr. 05 serait appliquée aux tarifs actuellement en vigueur et qui sont de 0.22 et 0.29 au mètre avec application de cette baisse de salaire au 4 janvier 1934.

Or, jeudi 28 décembre, ces ouvrières épailleuses étaient averties qu'à partir du jour même 28 décembre, les tarifs appliqués à leur travail seraient de 0.13 et 0.17 centimes au mètre au lieu de 0.22 et 0.29 centimes au mètre, soit donc une diminution — non plus de 0 fr. 05 — comme le premier avis le prévoyait, mais de 0 fr. 09 et 0 fr. 12 au mètre.

Devant cette situation, les ouvrières intéressées ont décidé tie se mettre en grève et ne se sont pas présentées au travail hier vendredi matin.

LE RECLASSEMENT DU PERSONNEL DES R. L.

UNE LETTRE DE M. PAUL HAYEZ, SÉNATEUR DU NORD

On nous communique : « En réponse à une demande d'intervention qui lui avait été faite par l'Union des victimes de guerre et anciens combattants, fonctionnaires et auxiliaires dans les administrations et établissements de l'Etat, M. le sénateur Paul Hayez vient d'adresser à M. Maurice-Noël Lesur, président de la section du Nord, la lettre suivante :

Monsieur le Président,

« En tant que président de la Commission interparlementaire des Régions dévastées, j'ai suivi le bel effort des fonctionnaires auxiliaires de l'administration depuis la libération, de sa création à ce jour. J'ai lutté et lutte encore pour leur reclassement, c'est vous dire en quelle estime je les tiens. Je continuerai à agir, pour qu'ils aient la récompense du labeur qu'ils ont fourni pendant 15 ans. Croyez, Monsieur le Président, en mes sentiments dévoués ». — Paul HAYEZ.

« C'est la plus belle réponse qui puisse être faite, aux appréciations injurieuses sur les Agents des R. L., relevées dans le rapport de M. Gaston Martin, député du Lot-et-Garonne ».

« M. Marchandeau, ministre du budget, vient de fixer une audience à M. Hayez, qui s'y rendra accompagné de MM. des Rotours, député du Nord et Victor Ramard, président général de l'Union des victimes de guerre et A. C. On espère fermement qu'une décision définitive sera prise pour ce reclassement si justifié et tant attendu ».

APRÈS LE SCANDALE DES COMMISSAIRES DE POLICE EN BELGIQUE

Un pseudo-dément a été libéré

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Il y a quelques années, un habitant d'Uccle, M. Dethier, avait accusé le commissaire de police de sa commune de concussion et de corruption. Il avait été déclaré au Tribunal atteint de maladie mentale et interné. Or, le commissaire de police d'Uccle a été arrêté par le Parquet de Bruxelles, comme nous l'avons dit. Comme il est reconnu que M. Dethier avait dit la vérité et qu'il n'était donc pas atteint d'aliénation mentale lorsqu'il produisit son accusation, le Parquet de Bruxelles l'a fait mettre en liberté. Cette nouvelle a produit un véritable soulagement dans l'opinion publique.

UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAIQUES POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Section de l'Union des Amicales laïques du Nord

Voici la liste des pièces et morceaux imposés pour les concours de 1934 :

I. — SECTION THÉATRALE

1° Sous-section lecture à vue (morceaux à choisir dans) : a) catégorie A: Tartarin de Tarascon ou les lettres de Mon Moulin, d'Alphonse Daudet ; b) catégorie B : Victor Hugo, morceaux choisis, prose et poésie (2 volumes, librairie Delagrave) ; c) catégorie C : Poèmes barbares, de Leconte de Lisle ; Les trophées, de J.-M. de Hérédia ; La vie intérieure, de Sully Prudhomme ; La Bonne chanson, de Verlaine.

2° Sous-section diction. — a) catégorie A: Le cochet, le chat et le souriceau, de La Fontaine (livre VI, fable 5) ; b) catégorie B: Le pot cassé (l'art d'être grand-père), de Victor Hugo ; c) catégorie C: La nuit de mai, d'Alfred de Musset, depuis : Quel que soit le souci que ta jeunesse endure jusqu'à : Mais il y pend toujours quelque goutte de sang.

3° Sous-section comédie et drame. — a) catégorie A, troupes mixtes : division excellence : Le feu qui reprend mal, de J.-J. Bernard ; division supérieure : Lucie, de G. Sand ; 1re division : Le Chemineau (2e acte), de J. Richepin ; 2e division : Ordonnance par amour, de Cl. Roland ; b) catégorie B, troupes de dames : division unique : Un caprice, de Musset ; c) catégorie C, troupes d'hommes : division excellence : Les grands garçons, de Géraldy ; division supérieure : Knock (acte 2, scènes 1, 2, 3), de J. Romains ; 1re division : Le pharmacien, de Max Maurey ; 2e division : La recommandation, de Max Maurey.

II. — SECTION MUSICALE

1° Sous-section chant individuel (catégorie unique) : soprano : Noces de Figaro (air de Suzanne, de Mozart ; mezzo-soprano : Freyschutz (qu'un garçon jeune et candide), de Weber ; contralto : Clair de lune, de G. Fauré ; ténor : Air de Joseph « Joseph », de Méhul ; baryton : Les berceaux, de G. Fauré ; basse : Barbier de Séville (air de la Calomnie), de Rossini.

2° Sous-section orphéons (division unique). — Catégorie A, enfants : Barcarolle d'Obéron, de Weber ; catégorie B, hommes : Après minuit, de Boulanger ; catégorie C, dames : Dans les blés, de G. Pierné ; catégorie D, mixtes ; Loin du pays, de Ch. Gounod.

3° Sous-section orchestres. — Catégorie A (amateurs, sauf le chef) : division supérieure : Ouverture du Roi d'Ys, de Lalo ; 1re division : Ouverture de Cariolan, de Beethoven ; 2e division : Les deux pigeons, ballet, de Messager ; catégorie B (amateurs et professionnels) : division supérieure : Ouverture d'Egmont, de Beethoven ; 1re division : Ouverture de la chasse du jeune Henry, de Méhul ; 2e division : Messidor, de A. Bruneau.

Les partitions avec arrangements de Tavan-Salabert, etc... sont admises.

LA CONFÉRENCE DES BATONNIERS DES DÉPARTEMENTS

La conférence des bâtonniers des départements s'est réunie le 27 courant en assemblée générale. Le bureau de la conférence a été ainsi composé pour l'année 1934 :

Président honoraire : Me Simon (Versailles) ; président : Me Lemaitre (Gap) ; vice-présidents : Me Delahaye (Caen), et Me Arnal (Toulouse) ; assesseurs : Me Gabriel Arnaud (Aix), Me Bacquet (Boulogne-sur-Mer) et Me Caupert (Béziers) ; trésorier : Me Perrin (Angers) ; secrétaire : Me Grimod (Laval) ; secrétaire adjoint : Me Pruvost (Lille).

CONTRE LA TUBERCULOSE

La Tuberculose sévit principalement chez les jeunes ; les moins de trente ans lui paient un lourd tribut.

Soignée au moment de ses premières manifestations, la Tuberculose est guérissable.

L'un des meilleurs moyens de guérison consiste en la cure sanatoriale, à condition de s'y soumettre dès que le médecin le prescrit.

Mais pour permettre aux malades de se faire soigner en temps utile, il faut de nombreux lits de sanatoriums, de pavillons de cure.

En outre, pour protéger les enfants contre le terrible mal, il faut de nombreux lits de preventoriums.

Aidez à la création des établissements nécessaires.

ACHETEZ LE TIMBRE ANTI-TUBERCULEUX.

INTERRUPTION DE CIRCULATION

Pendant la semaine du 31 décembre au 4 janvier 1934, la circulation sera interrompue sur les routes suivantes :

G. C. 2 entre 26.831 et 27.525, à Tétéghem : Circulation déviée par le G.C. 4, le V. O. 1 des voyageurs, le chemin Koekinne-Straete et le G. C. 2 (embranchement vers Zuydcoote).

G. C. 41, à Wavrin : Circulation déviée par les V. O. 7 et 8 de la commune de Wavrin.

N. 42, à Armentières : La circulation se fera par la R. N. 345 et les chemins de G. C. 132 G et 122 à Erquinghem-Lys.

G. C. 8 C, à Raimbeaucourt, vers Pont Ecouvé : Circulation déviée par le G.C. 8 (ligne principale) Raimbeaucourt, Bas-Liez et Raches.

G. C. 88, à Trith-Valenciennes, P. N. du Poirier : La circulation se fera par le boulevard Saly, la R. N. 29 et le G. C. 59.

G. C. 107 C, à Louvroil : Circulation déviée par le G. C. 121, la R. N. 2, la R. N. du Cateau à Erquelinnes, le G. C. 107 (ligne principale) et la rue Dordolot (V. O. 4).

G. C. 33, à Aulnoye : Circulation déviée par le G. C. 117 (rue de la Fontaine), le V. C. 9 (rue Parmentier) et le V. O. 3 (rue Mirabeau).

UNE IMPORTANTE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres ont donné avis favorable à la réalisation d'un emprunt de 15 millions. — De nouveaux centimes additionnels ont été votés

Le Conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville hier à 18 h. 30, sous la présidence de M. Lebas, député-maire. Vingt-sept conseillers étaient présents. M. Vanoleghem fut nommé secrétaire de séance.

Il fut ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

Ont été nommés candidats au Conseil supérieur de l'Ecole nationale des Arts et Industries textiles :

MM. A. Delacour, ingénieur en chef de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur du Nord de la France ; A. Nourtier, ingénieur, directeur du Service des eaux de Roubaix-Tourcoing ; Vandamme, ingénieur-constructeur.

Ont été nommés répartiteurs des contributions directes : Propriétaires ruraux résidents : MM. Verhulst Camille, Verriest Charles, Lebrun Pierre, Mazure Charles, Browaeys Maurice, Couvreur Eloi ; Delecourt Alfred et Six Emile.

Propriétaires ruraux non résidants : MM. Derache Achille (Lys-lez-Lannoy) et Dhalluin Mulliez Henri d'Hem.

Cultivateurs résidants : MM. Bonte Henri, Cruque Louis, Palanchier Victor, Lefebvre Paul, Loridant Pierre, Coussemacker Hubert Couvreur Jules et Depape Jules.

Cultivateurs non résidants : MM. Pau Georges d'Hem et Herhenx Romain, de Leers.

Le Conseil a donné son approbation à la protestation élevée par M. le Maire contre le décret du 13 août 1933, modifiant la loi de finances du 29 avril 1926, et dont l'effet rétroactif réduira les subventions de l'Etat pour les constructions scolaires.

Il fut ensuite émis un avis favorable à la réalisation de l'emprunt de 15 millions 30 mille francs, décidé en juin dernier, avec la caisse générale de garantie, au taux de 5,90 % à échéance trentenaire et avec faculté de remboursement à partir de la 14e année.

LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 1934

DE NOUVEAUX CENTIMES ADDITIONNELS

Le problème des finances locales, posé depuis plusieurs années, n'a guère changé d'aspect, malgré les mesures fragmentaires qui ont été mises en jeu.

Associées aux grandes lois de solidarité depuis le début de notre siècles, les collectivités ont eu à supporter des charges considérables augmentées encore par la législation qui se développe et fait de la Mairie le foyer commun auquel toute la population a recours.

Les nombreuses institutions, nées de la guerre : Offices départementaux des pupilles de la nation ; Office national des Mutilés et Comités départementaux des Mutilés et Réformés ; Comité départemental de préservation antituberculeuse du Nord ; Les services d'étrangers, d'assurances sociales, la Caisse autonome mutuelle des retraites des agents des chemins de fer ; la construction d'habitations à bon marché avec les avances consenties par les sociétés de crédit immobilier; L'office municipal d'habitations à bon marché, et enfin, les nombreuses œuvres d'assistance auxquelles les villes accordent leur encouragement financier, ont été la source des dépenses nouvelles.

Cette situation se complique par la crise économique qui atteint non seulement le commerce et l'industrie, mais aussi les finances publiques de la ville, qui subissent de graves répercussions depuis près de trois ans, par la diminution des recettes, s'accentuant sans cesse et aussi par les lourdes dépenses pour les secours de chômage, les subventions extraordinaires aux caisses syndicales de chômage et au Bureau de Bienfaisance, ce qui constitue une charge écrasante.

Les dépenses pour les secours aux chômeurs en 1931, se sont élevées à 2.368.000 fr. ; en 1932 à 12.944.000 fr. ; en 1933 elles seront d'environ 11.400.000 francs, soit en total : 26.012.000 francs, dont 15 %, en moyenne, restant à la charge de la Ville : 3.900.000 fr.

Durant la même période, les caisses syndicales de chômage auront reçu : 1.330.000 fr., et le bureau de bienfaisance, comme subventions extraordinaires : 2.150.00 fr., soit au total : 7.380.000 francs de dépenses inconnues en d'autre temps.

Ajoutons à cela des diminutions de nos ressources de 1932, par rapport à 1930, pour deux seulement de nos principales recettes, impôt à caractère direct (octroi) et revenus industriels (service des eaux) 2.100.000 fr., on obtient un total de 9.480.00 francs, constituant les charges exceptionnelles, chiffre duquel on ne peut déduire que le produit supplémentaire de la taxe municipale sur le revenu net des propriétés bâties, modifiée par votre délibération du 14 octobre 1932, soit un écart de 3.380.000 francs, près du double du budget ordinaire de 1913, qui ne s'élevait qu'à 4.750.000 fr., et représentant le cinquième du budget total de 1933, s'élevant à 42.308.793 francs 85.

Néanmoins, à force de compressions, d'administration a pu, jusqu'à présent, réaliser l'équilibre budgétaire.

Pour administrer normalement pendant la période difficile que nous traversons, et réaliser l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses de l'exercice 1934, il faut un supplément de ressources d'environs 9 millions. C'est à de nouveaux centimes additionnels qu'il faut avoir recours.

Leur nombre total qui est de 300, invariable depuis 1926, est porté à 360, soit 60 de plus.

Comme nous en avions 74.646 en 1914, le coefficient ressort à 4,68.

Cette proportion est bien en dessous de celle des principales dépenses ordinaires des plus importants services, dont les coefficients varient de 5 à 9,48, et pour lesquels les dépenses qui étaient de 4.127.436 francs en 1913, sont passées en 1926 à 19.136.571 fr. 80 et pour 1934 à 29.655.121 fr. 90, soit en huit années : 10.518.550 fr. 10 de plus, déterminant ainsi un coefficent moyen par rapport à avant la guerre, de 7,18.

Voici d'ailleurs un résumé significatif de ces dépenses comparées dans notre budget ordinaire de 1934, s'élevant à 34.460.662 fr. accusant un coefficient de 7.248 par rapport aux dépenses de même nature en 1913, soit 4.754.439 francs.

Chapitres Enseignement, Assistance, Travaux de Voirie, Bâtiments, Hygiène et sécurité publiques. — 1913 : 817.198 fr. 50 ; 1926, 2.892.608 fr. 60 ; Coefficients 3.54 ; 1934 : 5.040.028 fr. 52, coefficient 5,94. — 1923 : 1.323.233 fr. ; 1926 3.856.916 fr., Coefficient 2.91 ; 1934 6.040.551 fr. 98, Coef. 5,1 ; 1923 : 998.986 fr. 53 ; 1926 5.021.491, Coeff. 5.02 ; 1934, 8.890.951,66 Coeff. 8.89. — 1913 : 956.017 fr. 90 ; 1926, 6.765.443,75 ; Coeff. 7,06 ; 1934 9.083.299,74 Coefficient 9,48. — Totaux : 1913, 4.127.436,02, 1926 19.136.571,80 ; 1934 29.655.121 fr. 90.

Pour l'enseignement les dépenses ont subi une hausse constante. La principale raison est que l'Administration s'est fait un devoir de mettre à la disposition de nos grandes écoles pratiques, fréquentées par une population scolaire toujours croissante, les moyens modernes d'étude et de perfectionnement.

La subvention à la Caisse des écoles, qui était de 217.000 francs en 1913, est passée à 1.758.000 francs, y compris les frais de fonctionnement de la colonie scolaire de vacances.

D'autre part, pour les fournitures scolaires et classiques qui coûtaient avant-guerre 46.00 francs, il a été dépense en 1933 pour ces seuls éléments, plus de 300.000 francs, soit un coefficient dépassant 7,50.

Le fonctionnement des cantines scolaires exigeait en 1913, une dépense annuelle de 54.000 francs ; ce même service coûte actuellement 580.000 francs.

Les services d'assistance exigent des contingents toujours de plus en plus élevés. L'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources, coûtait avant-guerre, annuellement 385.000 francs ; la ville a payé pour ce service :

En 1927, 2.150.377 fr. ; en 1928 2.114.826 francs 25 ; en 1929 2.281.304 fr. 53 ; en 1930, 2.841.193 fr. 04 ; en 1931 3.306.504 fr. 88.

Les autres contingents des services d'assistance ont suivi la même progression. Celui des aliénés, par exemple, a coûté : En 1927, 176.527 fr. 16 ; en 1928 199.969 fr. 68 ; en 1929 213.513 fr. 31 ; en 1930 240.652 fr. 43 ; en 1931 287.452 fr. 73 ; et pour 1932 la somme de 324.876 francs 06, soit près du double en l'espace de six années.

La subvention aux Hospices a toujours augmenté progressivement pour parer à l'élévation des prix de revient des journées pour les services de médecine et de chirurgie.

En ce qui concerne les travaux de voirie et de bâtiments, sans tenir compte de la main-d'œuvre, la répercussion est plus accentuée encore sur les dépenses de ces services ; les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'entretien des propriétés mobilières, sont neuf fois plus élevées qu'avant guerre. L'éclairage des voies publiques, par suite de l'augmentation du nombre de celles-ci et de l'intensification de l'éclairage coûte ancient de 7.85 par rapport à la dépense de 1913.

L'enlèvement des ordures ménagères, par suite du plus grand nombre de rues desservies et du cube enlevé, du plus grand parcours d'évacuation du à la raréfaction des décharges, est affecté d'un coefficient de 10,25.

Les travaux de curage des égouts et d'entretien des chaussées pavées et empierrées, des promenades et jardins publics obligent à mettre chaque année, à la disposition des services de la voirie, des crédits qui ont suivi la même marche progressive.

Le cimetière, dont la surface est presque doublée, nécessite pour son entretien et l'assainissement des anciens carrés, une dépense dont l'importance fait apparaître un coefficient de 13.60.

Les prévisions pour les services de l'hygiène et de la Sécurité publiques ne comprennent pour ainsi dire que des dépenses de personnel intéressant notamment la police et les sapeurs-pompiers dont les traitements et salaires pour l'ensemble, atteignent un coefficient moyen de 9 par rapport à 1913, sans tenir compte des nouvelles unités recrutées pour satisfaire aux exigences de la police de circulation.

L'Administration Municipale trouve justifiés les 56 centimes additionnels nouveaux qu'elle réclame pour équilibrer le budget de 1934, et dont 28 centimes 420 sont affectés à l'amortissement de l'emprunt de 15.030.000 francs destiné à la réalisation de gros travaux et consenti par décret du 9 août 1933.

Donc, le budget primitif de 1934 s'élève en totalité à 45.619.566 fr. Il était, en 1933, de 42.308.793 fr. 85.

La différence entre ces deux budgets, 3.300.000 fr., n'indique pas l'augmentation réelle, car pour dégager la plus possible le budget additionnel de l'an prochain et continuer le paiement des secours aux travailleurs en chômage, le prévision de 1934 a été majorée de 1.600.000 fr.

A cette dépense exceptionnelle supplémentaire, correspondent en recettes les participations de l'Etat et du Département, 1.360.000 fr., ce qui ne laisse en définitive à la charge de la Ville que 240.000 fr.

Le budget peut se résumer de la manière suivante :

En recettes la valeur du centime additionnel passe de 40.006 fr. 57 à 39.662 fr. 63, accusant une moins-value totale de 102.341 francs 80.

Les produits du décime de l'impôt sur le chiffre d'affaires et du fonds commun des contributions indirectes, sont diminués de 181.000 fr., le Service de l'octroi a réduit ses prévisions de 200.000 fr., l'exploitation du cimetière rapportera en moins 110.000 fr., les taxes municipales sur les domestiques et sur le revenu net des propriétés bâties sont inférieures de 55.000 fr., et le produit des droits de voirie de 10.000 fr.

D'autres moins-values de recettes, moins conséquentes se chiffrant à 100.000 fr., produisent une baisse de recettes de 750.000 fr., qui se trouve heureusement compensée principalement par une augmentation du produit du service des eaux, 200.000 fr. et la part plus élevée de la ristourne revenant à la Ville pour les travaux de fonlainerie, 770.000 fr., au lieu de 370.000 fr.

Aux dépenses supplémentaires il faut ajouter : 278.000 fr. pour le personnel de tous les services ; 9.000 fr. en vertu du nouveau tarif des timbres d'acquits ; 7.273 fr. de plus pour l'éclairage des rues et bâtiments communaux ; 1.500 fr. horloges électriques ; 1.255 fr., supplément service téléphonique automatique ; 17.000 fr. supplément assurance accidents du travail ; 5.000 fr., taxe d'octroi ; 47.000 fr. en plus, chaussées empierrées ; 5.000 fr. remboursement concessions au cimetière ; 20.000 fr., enlèvement des détritus ; 34.370 fr., supplément frais exploitation du service des eaux ; 11.175 fr. relèvement de crédits aux établissements scolaires.

Les disponibilités étaient en 1933 de 1 million 115.540 fr. 24 de plus-values d'impositions extraordinaires qui ont pu être affectées à l'amortissement des emprunts. Cette disponibilité est réduite pour 1934 à : 595.000 fr. a dû être prévue.

Les services d'assistance exigent des contingents plus élevés et ont été augmentés 519.934 fr. 15 de sorte que la différence, soit 595.000 fr. a dû être prévue. Les services d'assistance exigent des contingents plus élevés et augmentés comme suit :

De 300.000 francs pour celui de l'assistance aux vieillards ; de 100.000 fr. celui du service des enfants assistés, et de 125.000 fr. celui du service d'entretien des aliénés indigents.

La part de la Ville dans les annuités dues par les bénéficiaires, d'habitations à bon marché est supérieure de 10.000 fr.

Le part contributive de la Ville dans le paiement des secours aux chômeurs est augmentée de 240.000 fr. et la subvention aux Caisses syndicales de chômage majorée de 110.000 francs.

En ajoutant à ces suppléments de crédits, l'annuité du nouvel emprunt qui s'élève à 1.127.200 fr., on obtient un total de 3 millions 600.000 fr., égal au montant des dépenses supplémentaires du budget de 1934.

A la suite d'un examen minutieux de toutes les dépenses non énumérées plus avant, il a été permis, grâce à des compressions de frais généraux et à la réduction de certains crédits, d'obtenir une disponibilité de 1.050.000 fr. réduisant ainsi au strict minimum, la différence de 2.000.000 que le Conseil se trouve dans l'obligation absolue de combler par des ressources nouvelles.

Ainsi établi, le projet de budget se balance en recettes et en dépenses à : 45 millions 619.566 francs 31.

Rapport des Commissions

BATIMENTS COMMUNAUX

Les ferronnerie et bronzerie nécessaires à l'Etablissement des Bains, rue des Champs, ont été livrées par les Etablissements Levaast-Bayart, 275, rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix, pour la somme de 21.219 francs. — Le conseil approuve le marché de gré à gré passé avec ce fournisseur.

— M. Jean Pontheux, ingénieur-horticole, 92, rue Pasteur, à Roncq, a été chargé de planter des arbres à l'école Jean-Macé, boulevard de Mulhouse. — La dépense s'élèvera à 12.944 fr. 75.

VOIRIE COMMUNALE

La chaussée de la rue du Collège (partie comprise entre la rue du Fort et la place de la Fosse-aux-Chênes) sera restaurée par M. Roland Lepez, entrepreneur, 130, rue Meurein, à Lille, pour la somme nette et forfaitaire de 225.000 francs.

— L'Assemblée a approuvé le projet de construction d'un aqueduc dans la rue d'Amsterdam, pour relier celui de la rue Boucicaut à la rue de Leers, et émet un avis favorable au marché de gré à gré passé avec M. Félix Desbarbieux, 21, rue Alfred-de-Musset, à Roubaix. — La dépense, qui s'élèvera à 33.000 francs, sera couverte dans la proportion des 2/3, c'est-à-dire pour 22.000 fr., par les propriétaires riverains.

QUESTIONS DIVERSES

Avis favorable est accordé aux états de sommes irrécouvrables, s'élevant à 13.718,16, présentés par le receveur municipal.

— Il a été décidé l'ouverture d'un crédit de 13.055 fr. 46, au profit du Bureau de Bienfaisance, pour secours payés par lui aux chômeurs complets, du 15 décembre 1931 au 31 mars 1932.

— Un marché de gré à gré sera passé avec la S. A. R. L. Boittiaux, 36, rue de la Gare, pour l'impression, en 1934, des ordres du jour, rapports et délibération du conseil municipal.

— Il sera procédé à l'achat d'un mélier moderne à tisser, pour la somme de 13.000 fr., destiné à l'Institut Turgot. — La fourniture sera assurée par la S. A. R. L. Vandenbroucka Frères, 8 et 10, rue du Vivier, à Roubaix.

— Le lait nécessaire aux crèches sera livré, au prix de 1 fr. 60 le litre, par le Comité de la Goutte de Lait, 26, rue de l'Union, à Roubaix.

— En 1934, la prime d'assurance des indigents contre l'incendie s'élèvera à 9.060 fr., pour 4.084 personnes assistées.

— Le montant du loyer annuel du Bureau de Poste érigé à l'angle des rues de l'Alma et Saint-Vincent-de-Paul, s'élèvera à 26.499,16. Le bail prendra fin le 31 décembre 1963.

— Différentes associations se sont formées en vue de l'amélioration du lotissement défectueux de la rue Meissonnier (partie comprise entre le boulevard de Fourmies et la rue Henry-Regnault), de la rue des Trente, des rues Soult et Davoust ;

Ces associations, constituées en vue de bénéficier des dispositions de la loi du 15 mars 1928, sollicite les avantages qu'elle prévoit, sous la forme de subventions de l'Etat, de la Commune et d'un prêt de la Caisse départementale d'aménagement des lotissements défectueux, qui est consenti à nuellement, 1.154.000 fr., accusant un coefficient 7.85 par rapport à la dépense de 1913.

L'enlèvement des ordures ménagères, par suite du plus grand nombre de rues desservies et du cube enlevé, du plus grand parcours d'évacuation du à la raréfaction des décharges, est affecté d'un coefficient de 10,25.

Les travaux de curage des égouts et d'entretien des chaussées pavées et empierrées, des promenades et jardins publics obligent à mettre chaque année, à la disposition des services de la voirie, des crédits qui ont suivi la même marche progressive.

Le cimetière, dont la surface est presque doublée, nécessite pour son entretien et l'assainissement des anciens carrés, une dépense dont l'importance fait apparaître un coefficient de 13.60.

Les prévisions pour les services de l'hygiène et de la Sécurité publiques ne comprennent pour ainsi dire que des dépenses de personnel intéressant notamment la police et les sapeurs-pompiers dont les traitements et salaires pour l'ensemble, atteignent un coefficient moyen de 9 par rapport à 1913, sans tenir compte des nouvelles unités recrutées pour satisfaire aux exigences de la police de circulation.

L'Administration Municipale trouve justifiés les 56 centimes additionnels nouveaux qu'elle réclame pour équilibrer le budget de 1934, et dont 28 centimes 420 sont affectés à l'amortissement de l'emprunt de 15.030.000 francs destiné à la réalisation de gros travaux et consenti par décret du 9 août 1933.

Donc, le budget primitif de 1934 s'élève en totalité à 45.619.566 fr. Il était, en 1933, de 42.308.793 fr. 85.

La différence entre ces deux budgets, 3.300.000 fr., n'indique pas l'augmentation réelle, car pour dégager la plus possible le budget additionnel de l'an prochain et continuer le paiement des secours aux travailleurs en chômage, le prévision de 1934 a été majorée de 1.600.000 fr.

A cette dépense exceptionnelle supplémentaire, correspondent en recettes les participations de l'Etat et du Département, 1.360.000 fr., ce qui ne laisse en définitive à la charge de la Ville que 240.000 fr.

Le budget peut se résumer de la manière suivante :

En recettes la valeur du centime additionnel passe de 40.006 fr. 57 à 39.662 fr. 63, accusant une moins-value totale de 102.341 francs 80.

Les produits du décime de l'impôt sur le chiffre d'affaires et du fonds commun des contributions indirectes, sont diminués de 181.000 fr., le Service de l'octroi a réduit ses prévisions de 200.000 fr., l'exploitation du cimetière rapportera en moins 110.000 fr., les taxes municipales sur les domestiques et sur le revenu net des propriétés bâties sont inférieures de 55.000 fr., et le produit des droits de voirie de 10.000 fr.

D'autres moins-values de recettes, moins conséquentes se chiffrant à 100.000 fr., produisent une baisse de recettes de 750.000 fr., qui se trouve heureusement compensée principalement par une augmentation du produit du service des eaux, 200.000 fr. et la part plus élevée de la ristourne revenant à la Ville pour les travaux de fonlainerie, 770.000 fr., au lieu de 370.000 fr.

Aux dépenses supplémentaires il faut ajouter : 278.000 fr. pour le personnel de tous les services ; 9.000 fr. en vertu du nouveau tarif des timbres d'acquits ; 7.273 fr. de plus pour l'éclairage des rues et bâtiments communaux ; 1.500 fr. horloges électriques ; 1.255 fr., supplément service téléphonique automatique ; 17.000 fr. supplément assurance accidents du travail ; 5.000 fr., taxe d'octroi ; 47.000 fr. en plus, chaussées empierrées ; 5.000 fr. remboursement concessions au cimetière ; 20.000 fr., enlèvement des détritus ; 34.370 fr., supplément frais exploitation du service des eaux ; 11.175 fr. relèvement de crédits aux établissements scolaires.

Les disponibilités étaient en 1933 de 1 million 115.540 fr. 24 de plus-values d'impositions extraordinaires qui ont pu être affectées à l'amortissement des emprunts. Cette disponibilité est réduite pour 1934 à : 595.000 fr. a dû être prévue.

Les services d'assistance exigent des contingents plus élevés et ont été augmentés 519.934 fr. 15 de sorte que la différence, soit 595.000 fr. a dû être prévue. Les services d'assistance exigent des contingents plus élevés et augmentés comme suit :

De 300.000 francs pour celui de l'assistance aux vieillards ; de 100.000 fr. celui du service des enfants assistés, et de 125.000 fr. celui du service d'entretien des aliénés indigents.

La part de la Ville dans les annuités dues par les bénéficiaires, d'habitations à bon marché est supérieure de 10.000 fr.

Le part contributive de la Ville dans le paiement des secours aux chômeurs est augmentée de 240.000 fr. et la subvention aux Caisses syndicales de chômage majorée de 110.000 francs.

En ajoutant à ces suppléments de crédits, l'annuité du nouvel emprunt qui s'élève à 1.127.200 fr., on obtient un total de 3 millions 600.000 fr., égal au montant des dépenses supplémentaires du budget de 1934.

A la suite d'un examen minutieux de toutes les dépenses non énumérées plus avant, il a été permis, grâce à des compressions de frais généraux et à la réduction de certains crédits, d'obtenir une disponibilité de 1.050.000 fr. réduisant ainsi au strict minimum, la différence de 2.000.000 que le Conseil se trouve dans l'obligation absolue de combler par des ressources nouvelles.

Ainsi établi, le projet de budget se balance en recettes et en dépenses à : 45 millions 619.566 francs 31.

Rapport des Commissions

BATIMENTS COMMUNAUX

Les ferronnerie et bronzerie nécessaires à l'Etablissement des Bains, rue des Champs, ont été livrées par les Etablissements Levaast-Bayart, 275, rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix, pour la somme de 21.219 francs. — Le conseil approuve le marché de gré à gré passé avec ce fournisseur.

— M. Jean Pontheux, ingénieur-horticole, 92, rue Pasteur, à Roncq, a été chargé de planter des arbres à l'école Jean-Macé, boulevard de Mulhouse. — La dépense s'élèvera à 12.944 fr. 75.

VOIRIE COMMUNALE

La chaussée de la rue du Collège (partie comprise entre la rue du Fort et la place de la Fosse-aux-Chênes) sera restaurée par M. Roland Lepez, entrepreneur, 130, rue Meurein, à Lille, pour la somme nette et forfaitaire de 225.000 francs.

— L'Assemblée a approuvé le projet de construction d'un aqueduc dans la rue d'Amsterdam, pour relier celui de la rue Boucicaut à la rue de Leers, et émet un avis favorable au marché de gré à gré passé avec M. Félix Desbarbieux, 21, rue Alfred-de-Musset, à Roubaix. — La dépense, qui s'élèvera à 33.000 francs, sera couverte dans la proportion des 2/3, c'est-à-dire pour 22.000 fr., par les propriétaires riverains.

QUESTIONS DIVERSES

Avis favorable est accordé aux états de sommes irrécou